

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARGELLIERS

Séance du mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025

Délibération n°2025-20

**Nombre de Membres :**

En exercice : 13

Présents ou représentés : *12*

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** mercredi 25 juin 2025 (par mail)

**Date d'affichage de la convocation :** mercredi 25 juin 2025

**Présents ou représentés :** Pierre AMALOU (pouvoir à Bernard TREMOULET) ; Bernard TREMOULET, Claudie BERARD, Thierry AILLAUD, Catherine DUSCHA, Florence LAUSSEL, Alain FOURNIER, Valérie GROS, Gaëlle ROUX-MENON, Vincent BOUBAL, Yves LEBORGNE (pouvoir à *Claudie Berard*), Jean- Michel CLAREY

**Absents :** Séverine RAMON

**Secrétaire de séance :** *Alain Fournier*

**Réalisation de stationnements vélos  
Demande de fonds de concours auprès de la communauté de  
communes de la Vallée de l'Hérault**

Rapporteur : Catherine DUSCHA , 4eme adjointe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16V,  
VU la délibération du Conseil communautaire, en date du 17 mars 2025, approuvant l'instauration d'un fonds de concours en faveur de la réalisation de stationnements vélos et approuvant le Règlement d'intervention,

**CONSIDÉRANT** que la commune d'Argelliers souhaite réaliser dix stationnements vélos répartis

entre :

- La place de la mairie (cour de l'ancienne école)
- Abords de la salle Vert Paradis
- Jardin de Tranquille

**CONSIDÉRANT** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assumée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Ayant entendu l'exposé de Madame la 4<sup>ème</sup> Adjointe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de demander un fonds de concours à la CCVH en vue de participer au financement de la réalisation des stationnements vélos à hauteur de 50% du montant hors taxe des supports,

**PRECISE** que le montant estimatif des travaux relatifs au projet s'élève à 800€ HT,

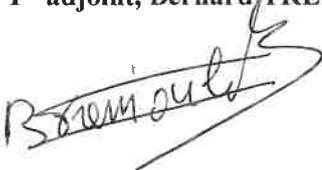
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette décision,

Fait à ARGELLIERS, le 01/07/2025

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le **02 JUIL. 2025**

Après affichage le **02 JUIL. 2025**

<p>Secrétaire de séance,</p> 	<p>Pour le Maire empêché, Le 1<sup>er</sup> adjoint, Bernard TREMOULET,</p> 
--	--

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.